



Célébrations de la
Fierté
Montréal

La situation des personnes LGBT dans le monde

(mi-2009 à aujourd'hui)

Préparé par : Antoine Marchand et Peter David Yeo

À travers le monde, les personnes LGBT sont arrêtées, incarcérées, torturées ou exécutées à cause de leur orientation sexuelle. Toutefois, c'est dans le monde arabe, et en Afrique que l'on retrouve les situations les plus graves. L'homosexualité y est ainsi très mal acceptée! D'abord elle est interdite par la loi, en application de la Charria¹ (dans une grande partie des pays arabes et africains), et elle est très mal vue par une société très conservatrice et traditionnelle, guidée la plupart du temps par des valeurs religieuses. La communauté homosexuelle dans ces pays du monde est donc une des minorités les plus opprimées.

Au final, on peut dire que dans la « communauté homosexuelle » occidentale, on recherche le droit de vivre fièrement, normalement et porter les derniers vêtements à la mode tandis qu'en Orient des personnes demandent juste le droit de vivre !

Actuellement, il existe divers degrés de criminalisation de l'homosexualité entre personnes adultes consentantes, et nous ferons état de pays ayant des lois contre l'homosexualité, sans rentrer en détail pour chaque pays...

Pour des détails sur les peines pénales pour chaque pays à l'encontre des personnes LGBT, il conviendra de se référer au dernier rapport de mai 2010 de l'ILGA donnant les détails de la durée des peines par pays. ²

Ainsi, selon le dernier rapport de l'ILGA, au niveau des lois pénales, il y a 76 pays persécutant les personnes adultes consentantes sur la base de leur orientation sexuelle.³

Selon l'ILGA, il y a un pays en moins par rapport à la liste de 2009, c'est l'Inde, ayant décriminalisé l'homosexualité. Il faut aussi apporter quelques nuances à cette liste, car il y a des pays qui ont des lois condamnant l'homosexualité mais qui n'appliquent pas ces dernières, « en pratique ».

Cependant, le constat est encore là : pour 5 pays, la peine de mort à l'encontre des personnes LGBT prévaut : l'Iran, la Mauritanie, l'Arabie Saoudite, le Soudan et le Yémen. Le Nigeria (12 États du Nord du Nigeria appliquant la Charria) et la Somalie (dans les régions méridionales de la Somalie appliquant la Charria). Le rapport de l'ILGA ne fait pas mention d'un autre pays : la République Tchétchène, applique aussi la peine de mort envers les personnes LGBT en vertu de la Charria.

Donc malheureusement, encore aujourd'hui, il y a 5 pays appliquant la peine de mort sur la base de leur orientation sexuelle.

Ces derniers mois, la situation du durcissement des peines envers les personnes LGBT par des états africains (l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi notamment) ont empiré une situation déjà caractérisée, à travers toute l'Afrique, par du harcèlement, des humiliations, du chantage, des arrestations arbitraires, de la violence judiciaire, des emprisonnements, de la torture, des crimes de haine et des crimes d'honneur pour des raisons d'orientation sexuelle et d'identité de genre.

Il faut aussi constater la réalité que même si des pays ne criminalisent pas l'homosexualité, il y en a beaucoup qui « juridiquement », continuent de persécuter les homosexuels sur leur territoire par « d'autres moyens ». On assiste ainsi dans certains États (ne prévoyant donc plus de sanctions par la loi l'homosexualité), à des cas d'intimidation, de répressions, de violence de la part de la police⁴ ou de la part de la société civile. De plus, ces pays utilisent des lois, tel que le blasphème ou la prostitution, pour poursuivre les personnes LGBT.

Il faut aussi évoquer l'importance de l'homophobie au sein de la société civile dans de nombreux pays, pour qui la religion et la tradition prône le rejet des homosexuels. L'homophobie « non étatique » est en augmentation un peu partout dans le monde, que ce soit en Amérique du Nord, centrale ou du Sud, en Afrique, et en Europe de l'Est. Pour ne citer que quelques pays dans « les Amériques », on peut évoquer le cas du Brésil, de la Colombie, du Mexique, du Honduras où des « escadrons de la mort » torturent et assassinent de nombreuses personnes appartenant à des minorités sexuelles depuis des années, et ce, en toute impunité.

Pour faire état de la criminalisation de l'homosexualité dans le monde, nous nous baserons notamment sur l'étude de l'organisation allemande de défense des lesbiennes et des gays « LSVD »⁵ (Lesben und Schwulenverband in Deutschland) qui s'est intéressée en détail à la criminalisation des relations sexuelles entre personnes de même sexe, et aussi sur le récent rapport de mai 2010 de l'ILGA⁶. Il convient de préciser que le constat sera fait principalement à partir de la situation des gays et lesbiennes, mais il ne faut pas oublier les violences à l'égard des transsexuel(le)s trop souvent oublié(e)s.

¹ Mahomet a dit : « Lorsque vous trouvez deux hommes accomplissant le péché de Loth, mettez-les à mort, le passif comme l'actif » (al-Tirmidhi, 1456; Abou Daoud , 4462; Ibn Maajah, 2561). La seule chose sur laquelle divergent les "Théoriciens musulmans extrémistes", c'est la façon de tuer les homosexuels. Pour certains, il faut les jeter du haut d'une montagne, pour d'autres, il faut les lapider ou les brûler vifs.

² Homophobie d'État, Une enquête mondiale sur les lois qui interdisent la sexualité entre adultes consentants de même sexe
ILGA, Daniel Ottoson, mai 2010

³ Les délits ne concernent que les actes homosexuels pratiqués sans but lucratif et en privé entre personnes consentantes ayant atteint l'âge de la majorité sexuelle fixé dans leur pays

⁴ Des pays utilisant la répression policière lors de manifestations, sont par exemple la Fédération de Russie lors de toutes les Gay Pride (sauf la dernière du 28 mai 2010), et de certains pays de l'Est de l'Europe, comme on le verra dans les faits saillants plus loin dans l'étude.



S'il est possible d'établir un état des lieux de l'homophobie dans le monde, il est en revanche plus difficile de citer des exemples de répression des transsexuel(le)s puisque ces derniers n'existent pas « officiellement » dans une majorité de pays. Mais dans plusieurs endroits au monde, cette absence de répression spécifique des pouvoirs publiques n'empêche pas les crimes homophobes.

Les États qui combattent les discriminations transphobes sont très rares. Parfois, certains États homophobes (ayant la peine de mort pour les homosexuels) acceptent mieux les transsexuel(le)s que l'homosexualité !. C'est la cas de l'Iran où l'on accepte les transsexuel(le)s en leur fournissant les soins nécessaires.

Portrait de la situation des personnes LGBT sur les différents continents

Il conviendra ainsi de voir quels sont les pays qui criminalisent encore l'homosexualité avec des peines de prison d'une durée différente pour chacun d'entre eux⁷, et de constater dans quels pays la peine de mort existe toujours. Enfin, il sera fait état des pays ayant accordé des formes de « partenariat » ou de mariage aux homosexuel(le)s.

Continent américain

(Amérique du Nord, Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud)

États-Unis d'Amérique : 13 états fédérés sur 50, situés surtout dans le sud du pays, ont des lois contre la sodomie entre adultes consentants, quatre condamnant aussi les fellations : le Texas, l'Oklahoma, le Missouri, et le Kansas, mais « en pratique » celles-ci ne sont pas appliquées, et ce surtout depuis 2003, année où la Cour Suprême a déclaré anticonstitutionnelles les lois de certains états fédérés contre la sodomie.

⁹ ONU, AG, Rapport de la Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Mme Asma Jahangir, A/57/138, para.38.

⁵ LSVD (Lesben und Schwulenverband in Deutschland), "Criminalisation of Same-Sex Sexual Activities, A Country by Country Study, (2004), en ligne: typo3.lsvd.de/www.typo3.lsvd.de/fileadmin/pics/Dokumente/Homosexualitaet/laender.pdf

⁶ Homophobie d'État, Une enquête mondiale sur les lois qui interdisent la sexualité entre adultes consentants de même sexe ILGA, Daniel Ottoson, mai 2010.

⁷ Pour des détails précis sur la durée exacte des peines d'emprisonnement pour chaque pays, veuillez vous référer à l'excellent dernier Rapport de l'ILGA, "Homophobie d'État, Une enquête mondiale sur les lois qui interdisent la sexualité entre adultes consentants de même sexe", ILGA, Daniel Ottoson, mai 2010

⁸ Le 13 novembre 2009, un tribunal de Buenos Aires a ouvert la voie aux mariages homosexuels dans la capitale argentine en autorisant un couple de deux hommes à se marier. Le 5 mai 2010, la chambre des députés a donné son accord au mariage gai(e) et le 16 juillet 2010, le mariage des conjoints a été légalisé.

Sinon le mariage entre conjoints de même sexe existe seulement à ce jour dans les États suivants :

- Massachusetts (2004)
- Connecticut (Novembre 2008)
- Iowa (avril 2009)
- Vermont (2 septembre 2009)
- New Hampshire (janvier 2010)
- District of Columbia: ville de Washington (mars 2010)
- New York (Juin 2011)

Pays d'Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud pénalisant l'homosexualité jusqu'à 10 ans de prison et plus, et à la prison à vie :

- Belize, Nicaragua, Panama, Guyana, Îles Saint Kits-et-Nevis, Dominique, Saint Vincent, Grenade

Pays pénalisant l'homosexualité par la prison à vie :

- Jamaïque, îles : Antigua-et-Barbuda, Sainte-Lucie, La Barbade, Trinité et Tobago.

Pays ayant accordé des droits ou des formes de partenariat ou le mariage :

- Mariage : Canada, Argentine⁸, Brésil
- Formes de « partenariat » (comme le « pacs » en France) : Uruguay

Pays d'Amérique centrale, Caraïbes, Amérique du Sud, où l'homosexualité n'est pas pénalisée, mais où il existe de nombreux cas de violence à l'encontre des personnes LGBT, et ce avec la complicité ou non des États :

- Cuba, Haïti, République Dominicaine, Guatemala, El Salvador, Honduras, Colombie, Équateur, Bolivie, Mexique, Paraguay, Chili, Surinam, Pérou, Costa Rica, Venezuela.

La Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de l'ONU, dénonce depuis de nombreuses années, des situations dramatiques se passant au Brésil, en Colombie, au Mexique, au Honduras où des « escadrons de la mort » auraient assassiné de nombreuses personnes appartenant à des minorités sexuelles⁹.

Continent africain entier

Pays pénalisant l'homosexualité jusqu'à 10 ans de prison et plus :

- Maroc, Algérie, Tunisie, Libye, Égypte, Sénégal, Gambie, Guinée Bissau, Guinée, Togo, Bénin, Cameroun, Érythrée, Éthiopie, République Démocratique du Congo, Zimbabwe, Botswana, Liberia, Angola, Namibie, Mozambique, Swaziland, Lesotho, Sao Tomé et Principe, Ile Maurice, Djibouti, Ghana, Sierra Léone, Kenya, Tanzanie, Zambie, Malawi, Somalie



Pays pénalisant l'homosexualité par la prison à vie :

- Ouganda

Pays pénalisant l'homosexualité par la peine de mort :

- Mauritanie, Soudan, Nigeria (12 États au Nord du pays, appliquant les lois islamiques de la Charria), Somalie (régions méridionales du pays, tribunaux islamique appliquant la Charria : Bauchi (2001), Borno (2000), Gombe (2001), Jigawa (2000), Kaduna (2001), Kano (2000), Katsina (2000), Kebbi (2000), Niger (2000), Sokoto (2000), Yobe (2001) et Zamfara (2000)¹⁰.

D'ailleurs, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston, dans un de ses rapports, a dénoncé la situation de ces États du nord du Nigeria, où des personnes sont condamnées à mort par lapidation pour actes de sodomie. Selon Philip Alston: « la sodomie ne peut faire partie des crimes les plus graves. Cette peine est complètement disproportionnée ».¹¹

Pays accordant des formes de partenariat ou le mariage :

- Uniquement en Afrique du Sud : Mariage. Il faut aussi voir que même si le mariage est autorisé, il existe des nombreux cas de violences de la part d'habitants envers les homosexuel(le)s.

Pays africains où l'homosexualité n'est pas pénalisée, mais où il existe nombreux cas de violence à l'encontre des personnes LGBT, et ce avec la complicité ou non des États :

- Mali, Niger, Tchad, Centrafrique, Gabon, Congo, Madagascar, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Comores.

Continent européen

(Europe de l'Ouest, Europe du Sud, Europe de l'Est, Fédération de Russie)

Aucun pays ne pénalise l'homosexualité.

Cependant les gouvernements de ces pays incitent directement à la haine envers les homosexuel(le)s :

- Fédération de Russie, Pologne, Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Serbie, Monténégro, Albanie, Macédoine, Slovaquie, Lettonie, Lituanie et l'Estonie.

Pays accordant des formes de partenariat ou le mariage :

- Mariage : Belgique, Espagne, Portugal, Suède, Norvège, Islande, les Pays-Bas

Pays reconnaissant les couples homosexuel(le)s, et leur accordant des formes de « partenariat » :

- Finlande, Danemark, Royaume-Uni, France (Pacte civil de solidarité « Pacs » depuis 1999), Luxembourg¹², Allemagne, République Tchèque, Hongrie, Suisse, Andorre, Autriche, Irlande, Liechtenstein, Slovénie

Moyen-Orient et pays asiatiques

Pays pénalisant l'homosexualité jusqu'à 10 ans de prison et plus :

- Irak (à vérifier), Syrie, Liban, Koweït, Oman, Bahreïn, Qatar, Ouzbékistan, Turkménistan, Népal, Birmanie, Singapour, Malaisie, Indonésie, Maldives, Bhoutan, Afghanistan¹³, Pakistan, Inde, Bangladesh, Sri Lanka, Seychelles

Pays pénalisant l'homosexualité par la peine de mort :

- Yémen, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Iran, Tchétchène.

Pays accordant des formes de partenariat ou le mariage :

- Israël¹⁴

Pays où l'homosexualité n'est pas pénalisée, mais il existe nombreux cas de violences à l'encontre des personnes LGBT, et ce avec la complicité ou non des États :

- Turquie, Russie, Kazakhstan, Mongolie, Chine, Corée du Nord, Vietnam, Laos, Thaïlande, Cambodge, Philippines, Kirghizstan, Tadjikistan, Géorgie, Arménie, Jordanie.

Îles du Pacifique

Pays pénalisant l'homosexualité jusqu'à 10 ans de prison, et plus :

- Îles Marshall, La république de Palau, Tuvalu, Samoa, Tuvalu, Tonga, Brunei, Îles Nauru, Kiribati, Îles Salomon, Fidji

Pays accordant des formes de partenariat ou le mariage :

- Reconnaissance de formes de « partenariat » : Australie et Nouvelle-Zélande

Pays où l'homosexualité n'est pas pénalisée, mais il existe nombreux cas de violence à l'encontre des personnes LGBT, et ce avec la complicité ou non des États :

- Timor Oriental, Micronésie, Vanuatu.

¹⁰ Souvenons nous qu'en juillet 2005 deux hommes Yusuf. K et Usman. S avaient été condamnés à mort par lapidation par la cour islamique de Katsina au nord du Nigeria, et ce pour « crimes de sodomie ».

¹¹ Rapport du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Philip Alston E/CN.4/2006/53 et add.4, mission au Nigeria.

¹² Le Ministre de la Justice, François Biltgen, a annoncé le 21 janvier 2010 que les textes de loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couple homosexuels seront finalisés d'ici à l'été 2010.

¹³ Pour l'Afghanistan : ce pays fut longtemps dans la liste des pays appliquant la peine de mort, en vertu de la charia, mais cependant, les organisations de défense des droits de l'homme n'ont pas eu connaissance de cas où une sentence de mort aurait été prononcée contre des actes homosexuels après la fin du pouvoir taliban.

¹⁴ N'oublions pas que l'homophobie reste très présente, et souvenons nous de la terrible fusillade du 12 août 2009.



Faits saillants survenus dans certains pays

ayant le plus retenu l'attention concernant les personnes LGBT dans le monde depuis les dernières Célébrations de la Fierté Montréal (août 2009 à maintenant)

Il conviendra ici de citer comme exemples certains faits marquants, ayant fait parler d'eux le plus, mais il ne sera pas fait état de tous les faits marquants négatifs... La liste est malheureusement exhaustive...

Le constat :

*Une augmentation alarmante de la criminalisation de l'homosexualité par les États en Afrique : 38 pays africains sur 53 pays du continent, condamnent l'homosexualité par la mise en place de lois pénales. On assiste donc d'une part à une augmentation de la pénalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique, et d'autre part à une répression croissante envers les personnes adultes de même sexe, et à une forte violence au sein de la société envers les personnes LGBT. Cette situation accablante est dénoncée par de nombreux activistes des droits de l'homme. On peut citer ainsi Christine Le Doaré, présidente du Centre LGBT Paris-IDF, qui dénonce la « relative indifférence » internationale face à cette situation africaine, et nous rappelle les principes énoncés lors de la Déclaration conjointe de dépénalisation mondiale de l'homosexualité portée par la France devant l'ONU fin 2008 ¹⁵.

L'Iran continue à condamner les homosexuels à la peine de mort.

Les violences commises à l'égard des personnes LGBT sont en augmentation un peu partout, dans de nombreux pays africains, en Irak, dans certains pays d'Europe de l'Est en Russie, et ce, en toute impunité, étant donné que les gouvernements de ces pays soit cautionnent ces violences (en Afrique), soit ferment les yeux, estimant ces violences « quasi-normales » (notamment en Irak, Russie, et dans certains pays d'Europe de l'Est).

Ce qui est déplorable, c'est qu'il y a une certaine indifférence internationale face à cette situation dans de nombreux pays, notamment les cas concernant les pays africains. Heureusement, en Ouganda, face à un nouveau projet de loi homophobe, des organisations de défense des droits de l'homme, ainsi que de

nombreux pays, exercent des pressions sur le gouvernement, comme on le verra ci-dessous. Enfin on peut voir, que certains pays ne criminalisent plus l'homosexualité. Ces derniers exercent cependant un réel harcèlement judiciaire à l'égard des personnes et des mouvements LGBT. C'est le cas par exemple en Turquie et en Lituanie.

Il conviendra aussi de parler du retour à l'obscurantisme du Vatican concernant l'homosexualité, en l'associant à la pédophilie.

Afrique

Ouganda

L'homosexualité est déjà considérée comme une activité criminelle en Ouganda, passible de la prison à perpétuité. N'oublions pas que le président Yoweri Museveni exerce de véritables campagnes systématiques de harcèlement à l'encontre des homosexuels depuis de nombreuses années. En 1999, celui-ci avait donné l'ordre aux forces de police de pourchasser les gais et les lesbiennes pour les emprisonner, voire les « déporter » !

En octobre 2009, un projet de loi, déposé par un député David Bahati, et fait aussi pour assurer au président Yoweri Museveni sa réélection, a prévu des peines d'emprisonnement à vie et des peines de mort pour les homosexuels séropositifs, accusés « d'homosexualité aggravée ». De plus, le projet prévoit la peine de mort pour le viol d'un mineur par une personne du même sexe ou par un malade du sida. Le texte rendrait de même délictuelle toute discussion publique sur l'homosexualité et rendrait passible de poursuites un propriétaire qui louerait un logement à un homosexuel. Ce projet de loi a été très critiqué par la communauté internationale¹⁶ (chefs d'États de nombreux pays, l'ONU, et la communauté européenne) et par les associations de défense des droits de l'homme. Par exemple, l'ONG Avaz a mis en ligne une pétition¹⁷ contre le projet de loi, qui à ce jour, recueille près de 500 000 signatures. Les critiques de la communauté internationale ont conduit le Président Museveni à demander une « révision du texte » et il a déclaré le 13 janvier 2010 qu'il ne soutiendrait pas un projet de loi imposant la peine de mort

Concernant la « révision du texte » demandée par le Président, il est prévu que le gouvernement va étudier les propositions d'amendements d'une commission ministérielle, s'étant tenue en février dernier à Kampala. Mais des groupes religieux extrémistes bien organisés, soutenus par des extrémistes religieux américains, exacerbent un important climat de haine au sein de la population envers les homosexuels, et le projet de loi risque ainsi d'être voté, d'autant plus que la majorité des parlementaires sont pour le projet !

Rwanda

Comme d'autres pays africains, le Rwanda était aussi sur la voie de faire passer une loi criminalisant l'homosexualité. Mais parfois, la pression internationale fonctionne très bien, et ce fut le cas ici. Les pressions d'organismes de défense des droits de l'homme, comme Human Rights Watch, et la pression de certains pays ont fait en sorte que le Parlement rwandais a rejeté en décembre 2009, en séance plénière, le projet de loi criminalisant

¹⁷ www.avaaz.org/fr/uganda_rights_3/?v1

¹⁵ Article Afriqinfo : "Les droits LGBT mis mal en Afrique", décembre 2009. Citation de Christine Le Doaré : "La situation des personnes LGBT en Afrique, devient particulièrement alarmante. (...) La Déclaration conjointe de dépénalisation mondiale de l'homosexualité portée par la France devant l'ONU fin 2008 et signée par 66 des 192 pays membres de l'Assemblée ne doit pas rester lettre morte et les Principes de Jogjakarta doivent être adoptés et respectés dans le monde entier", <http://afriqinfos.centerblog.net/3385-les-droits-lgbt-mis-a-mal-en-afrique>

¹⁶ Barack Obama, par exemple, a notamment qualifié le texte « d'odieux », et a précisé qu'il « était impensable de viser les homosexuel(le)s pour ce qu'ils sont ». Déclaration du 4 février 2010.



l'homosexualité. Mais rien n'empêche qu'un autre projet de loi revienne à nouveau un jour.

Sénégal

En décembre 2009, la police sénégalaise a arrêté 24 homosexuels, dont deux Français, arrêtés pour « activités homosexuelles » après une descente dans une villa privée. Puis sous la pression internationale, elle les a relâché. Au Sénégal, pays majoritairement musulman, l'homosexualité est interdite et passible de cinq ans de prison. Le ministre sénégalais des Affaires étrangères du Président Wade a déclaré : « il n'est pas questions de dépénaliser l'homosexualité au Sénégal, un pays qui a ses croyances religieuses et sociologiques et où l'écrasante majorité de la population croit en Dieu et en l'Islam ».

Malawi

Fin décembre 2009, Steven Monjeza, 26 ans, et Tiwonge Chimbalanga, 20 ans, ont été arrêtés au Malawi et inculpés pour avoir organisé une cérémonie symbolique de mariage. Le 4 janvier, un tribunal a refusé de les remettre en liberté les accusant d'avoir commis un acte sexuel contre nature entre deux hommes. Le 20 mai 2010, le couple homosexuel, jugé coupable d'avoir violé « l'ordre de la nature », a été condamné à la peine maximale de 14 ans de prison et aux travaux forcés au Malawi après avoir organisé la première cérémonie symbolique de mariage gai du pays¹⁸.

Le juge Nyakwawa Usiwa Usiwa a déclaré : « La condamnation que je vous inflige est destinée à faire peur afin de protéger le public de gens comme vous pour que nous ne soyons pas tentés de reproduire cet exemple horrible ». Cette condamnation a suscité de vives réactions de la communauté internationale, l'ONU, l'Union Européenne et des États-Unis ont exercé des pressions sur le président du Malawi Bingu wa Mutharika qui a annoncé le 28 mai 2009 la grâce du couple gai condamné¹⁹.

Burundi

La loi criminalisant l'homosexualité votée en avril 2009, est toujours en vigueur, et les pressions des organismes de défense des droits de l'homme, depuis l'entrée en vigueur de la loi, ou les pressions de

certains pays, n'ont malheureusement pas fait changer d'avis le Président Pierre Nkurunziza !

Rappelons que le Président du Burundi Pierre Nkurunziza avait promulgué le 22 avril 2009 une loi criminalisant l'homosexualité. Avec l'entrée en vigueur d'un nouvel article dans le code pénal (article 567), les relations homosexuelles sont passibles de peines pouvant aller de trois mois à deux ans de prison et une amende de cinquante à cent mille francs, ou une de ces deux peines. Le Burundi rejoint ainsi les 39 autres pays africains, qui condamnent l'homosexualité. Beaucoup de jeune gays et lesbiennes redoutent cette nouvelle loi qui ne fera que justifier une recrudescence des attaques homophobes subies même avant cette nouvelle loi. Des témoignages poignant montrent cette angoisse :

« Je voudrais qu'ils nous laissent tranquilles, lance Cynthia, 25 ans. Nous sommes des personnes, comme tout le monde. C'est Dieu qui nous a créés. Ce n'est pas une loi qui nous changera. » Nick, même âge, ne dira pas le contraire : « J'ai prié pendant trois mois, parce que les gens disaient que l'homosexualité] c'était mal. J'ai prié pour changer, mais je n'ai pas réussi ». ²⁰

Zimbabwe

Selon le journal Têtu²¹, deux militants homosexuels ont été arrêtés le 25 mai 2010, et ce pour avoir « sapé » l'autorité du président Robert Mugabe ! N'oublions pas que ce président dictateur très homophobe a déclaré par le passé : « les homosexuels sont pires que les chiens et les porcs. » Au Zimbabwe, des lois ont été votées en 2006 pour criminaliser toute « action perçue » comme homosexuelle. Ainsi, selon l'interprétation de l'article 76 du Code pénal²², est criminel pour deux personnes du même sexe de se tenir par la main, de s'enlacer ou de s'embrasser. Mais, il ne faut oublier non plus que par le passé que des organismes LGBT du Zimbabwe furent fermées, ou soit soumises à une forte intimidation policière. Par ailleurs, de nombreuses campagnes de haine, exacerbées par le président et ses ministres, encouragent les perpétuations de nombreux crimes commis dans la société envers les personnes LGBT, et ce en tout impunité !

* L'Iran continue à condamner les homosexuels à la peine de mort.

Iran

Selon l'organisation Human Rights Watch²³, l'Iran s'approprié à exécuter trois hommes « coupables » de relations homosexuelles alors qu'ils étaient mineurs. Mehdi P. de Tabriz, Moshen G. de Chiraz, et Nemat Safavi de Ardebil ont été accusés dans des affaires séparées d'actes homosexuels alors qu'ils avaient moins de 18 ans. À ce jour, ils attendent la date de leur exécution qui n'est pas arrêtée: elle peut avoir lieu à tout moment ! Deux autres jeunes hommes homosexuels majeurs Omid Dana et de Mohammad Youssef Rashidi²⁴ ont aussi été condamnés récemment à la peine de mort.

Au total, durant les trois dernières années, douze jeunes homosexuels ont été condamnés à mort pour sodomie, deux d'entre eux ayant déjà été exécutés ! En décembre 2007, malgré la forte mobilisation internationale de nombreuses as LGBT et de défense des droits de l'homme, il y a eu la pendaison du jeune homosexuel Makvan Moulloodzadeh²⁵.

¹⁸ Cyberpresse, « 14 ans de prison pour un mariage gai », Félix Mponda, 20 mai 2010

¹⁹ Cyberpresse, « Malawi, un couple gai condamné à 14 ans de prison et gracié », 29 mai 2010

²⁰ Site Web Jeune Afrique www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20090826155417/homosexualite-discrimination-hrwleshomosexuels-racontent-leur-calvaire.html

²¹ Journal Têtu, article Habibou Bangré, 25 mai 2010, www.tetu.com/actualites/international/zimbabwe-deux-militants-homosarretes-pour-avoir-sape-lautorite-du-president-17200

²² Article 73 "Sodomie" du Code pénal : "Tout homme qui, avec le consentement d'un autre homme, a, en toute connaissance de cause, des relations sexuelles anales avec cette autre personne, ou toutes autres relations impliquant un contact physique qu'une personne raisonnable pourrait percevoir comme une atteinte à la décence, sera coupable de sodomie et passible d'une amende de niveau quatorze ou supérieur, ou d'une peine d'emprisonnement n'excédant pas un (1) an, ou les deux "



Les États occidentaux ne font pas grand chose pour faire de la pression sur l'Iran dans cette affaire, et seulement les organisations de défense des droits de l'homme, essaient comme elles le peuvent, d'organiser des moyens de pressions. Espérons que le sort des jeunes homosexuels en prison ne finira pas comme l'horrible pendaison de juillet 2005, ou de jeunes hommes homosexuels Mahmoud Asgari et Ayaz Marhoni ont été pendus dans la ville de Mashad. Les photos²⁶ de leur pendaison avaient alors été reprises dans de nombreux médias, et par aussi des organismes LGBT dans le monde entier. Par contre les opérations de changement de sexe sont autorisées en Iran, et beaucoup de gais y ont recours comme seul moyen de vivre avec leur partenaire ou d'éviter les sévères punitions !

Irak

Depuis la fin du régime de Saddam Hussein, Amnesty International fait état d'une augmentation de crimes à l'encontre des homosexuels, organisés par des milices armées, ont augmenté considérablement !²⁷ Dans une lettre adressée au premier ministre irakien Nouri al Maliki, Amnesty fait part de sa vive préoccupation concernant le fait qu'au cours des dernières semaines, au moins 25 garçons et hommes homosexuels ont été assassinés à Bagdad. En fait, les déclarations des responsables islamistes chiites extrémistes exacerbent ce climat d'appel au meurtre envers les homosexuels. Ceux-ci appellent la population à massacrer « les dépravés », et envoient des escadrons de la mort pour tuer les homosexuels. Les responsables des meurtres d'homosexuels sont souvent connus de la police mais ils ne sont jamais arrêtés.

* Des pays ne criminalisant plus l'homosexualité, mais exerçant cependant un réel harcèlement judiciaire à l'égard des personnes et des mouvements LGBT

Turquie

En Turquie l'homosexualité n'est plus pénalisée, mais l'État Turc encourage la violence envers les minorités LGBT par ses déclarations homophobes, tel qu'analysé plus bas avec la déclaration d'une Ministre d'État, et tente aussi de limiter les libertés de rassemblement d'organismes LGBT. La déclaration choquante fut la suivante: La Ministre d'État de la femme et de la famille, a affirmé dans un entretien en date du 7 mars 2010, dans le quotidien Hürriyet: « Je considère que l'homosexualité est un

désordre biologique, une maladie. », et elle a ajouté : « À mon avis, c'est une chose qui doit être soignée ! Une déclaration honteuse pour un pays qui aspire à faire partie de l'Union européenne! La Turquie cependant ne criminalise plus l'homosexualité, mais les associations de défense des droits des personnes LGBT font état d'une augmentation constante de crimes homophobes, et dénoncent le fait que la justice est très lente pour condamner les criminels. Ainsi Umut Güner de l'association de défense des droits des personnes LGBT, « KAOS GL », a déclaré dans un interview au journal français Têtu que: « Lorsqu'il s'agit de juger les coupables d'actes homophobes ou transphobes dans ce pays, c'est toujours plus compliqué plus long et plus secret... ! »²⁸

Par ailleurs, il existe un réel harcèlement judiciaire à l'égard des personnes et des mouvements LGBT turcs. Ainsi on peut se souvenir de l'histoire ou la justice turque s'en était prise à l'association « Lambda Istanbul », organisatrice de la Lesbian & Gay Pride. Au cours d'un procès, en janvier 2008, l'association à été dissoute. L'association selon les juges violait la loi sur la moralité, et en particulier la violation de l'article 41 de la Constitution concernant la paix et le bien-être de la famille! Heureusement, en avril 2009, Lambda Istanbul a finalement obtenu gain de cause contre sa fermeture, à l'issue d'une longue bataille judiciaire, et avec l'aide de nombreuses associations européennes de défense des droits de l'homme. Plus récemment en avril 2010, le même cas s'est reproduit avec l'association « Triangle rose et noir », qui risquait d'être dissoute pour atteinte « aux valeurs morales et à la structure familiale turque », à la suite d'une plainte du gouverneur d'Izmir. Mais heureusement un tribunal s'est prononcé le 30 avril 2010 contre la fermeture.

Lituanie

Les responsables politiques, que ce soit le gouvernement, ou le maire de Vilnius, font tout pour discriminer les droits des minorités sexuelles, alors que la Lituanie fait partie de l'Union européenne, et se doit de respecter le droit européen. Récemment, la « Baltic Gay Pride » ayant eu lieu à Vilnius en Lituanie, a été interdite par la justice, et ce peu de jours avant l'évènement ! Mais la mobilisation internationale de nombreux organismes LGBT et aussi de pays comme la France²⁹, les Pays-Bas, le Danemark ont réussi à faire pression, et l'évènement a eu lieu finalement. Ceci étant, en Lituanie, le constat reste accablant concernant le droit des personnes LGBT, et ce pour un pays faisant partie de l'Union européenne. *Il faut aussi évoquer une loi homophobe entrée en vigueur le 1er mars 2010³⁰.

Le parlement lituanien a ainsi adopté un texte, interdisant toute référence à une famille qui ne relèverait pas du mariage librement consenti entre un homme et une femme. Cette interdiction de diffusion s'applique aux établissements scolaires et à tout autre lieu exposant des mineurs. En définissant ainsi le mariage dans la loi comme l'union d'un homme et d'une femme, toute promotion publique de relations entre « personnes de même sexe » devient ainsi illégale, et ce sous le prétexte que cette loi est faite pour protéger les mineurs !

²³ Article Human Rights Watch: "Iran: Revoke Death Sentences for Juvenile Offenders", novembre 2009 www.hrw.org/en/news/2009/11/03/iran-revoke-death-sentences-juvenile-offenders

²⁴ L'organisation "Ensemble contre la peine de mort" (ECPM) dénonce fermement le projet d'exécution d'Omid Dana et de Mohammad Youssef Rashidi en Iran, www.abolition.fr/ecpm/french/article.php?art=754&subj=144

²⁵ <http://flash-news.over-blog.com/article-14412924.html>

²⁶ Photo révoltante des deux jeunes iraniens pendus à cause de leur orientation sexuelle

²⁷ Amnesty Belgique Francophone, Article Françoise Guillitte « Irak. Vive préoccupation face aux homicides dont ont été victimes récemment des hommes en raison de leur orientation sexuelle », 9 avril 2009 www.amnestyinternational.be/doc/article14492.html

²⁸ Têtu, article de Fabrice Ribert, « Turquie : accusé d'avoir fait tuer son fils homo, il ne se présente pas au procès », 11 septembre 2009

²⁹ En France, ainsi le Maire de Paris Bertrand Delanoë, a écrit son désaccord au Maire de Vilnius

³⁰ Amnesty International Belgique, « Une loi homophobe va entrer en vigueur », 11 mars 2010



Pays de l'Est de l'Europe (appartenant à l'Union européenne) et Fédération de Russie*

Tout d'abord commençons par faire le triste constat qu'il y a une augmentation inquiétante des cas de discrimination, d'intimidation et de violence à l'égard des personnes LGBT dans la majorité des pays de l'Est (de l'ancien bloc communiste), et dans la Fédération de Russie.*

Fédération de Russie

Ici il sera fait état des « Slavic Gay Pride » regroupant la Fédération de Russie, et plusieurs pays de l'ex-Russie, et de la Fierté gaie propre à la Fédération de Russie, se passant à Moscou.

Dans la Fédération de Russie, on peut ainsi constater l'interdiction des manifestations publiques (marche de la Fierté gaie – Gay Pride) organisées par des groupes LGBT, et de depuis 2006 ! Ainsi à Moscou, la marche gaie est interdite chaque année par le maire de Moscou pour qui les festivités sont « des actes sataniques »³¹

Et encore cette année, le maire de Moscou a interdit pour la cinquième année consécutive la Fierté gaie prévue le 29 mai 2010 au centre-ville³². Cependant, chaque année, les manifestants bravent l'interdiction, et ils doivent faire face à la répression violente des forces de l'ordre. Fort heureusement, cette année, la Gay Pride de Moscou, s'étant déroulée le 29 mai 2010 s'est passée pour la première fois sans violence, et il n'y a pas eu d'arrestations. Celle-ci n'a duré que 5 minutes, et il y avait juste que 30 personnes et elle s'est déroulée au pas de course, pour éviter la police³³.

Concernant la Slavic Gay Pride, en 2009, la première édition de la « Slavic Pride » s'est tenue à Moscou, malgré l'interdiction du Maire de Moscou, et 32 participants ont été arrêtés, et libérés toutefois le lendemain. En plus de l'interdiction de la Gay Pride par le maire de Moscou, et de la répression policière qui s'ensuit, les participants doivent faire face à l'hostilité de contre-manifestants, de groupe néo-nazis qui prennent de plus en plus d'importance dans la Fédération de Russie !

Les déclarations homophobes du maire de Moscou incitent ainsi directement les groupes extrémistes néo-nazis à attaquer les personnes LGBT. En 2010, la deuxième édition de la « Slavic Pride », a eu lieu le 15 mai 2010 à Minsk (capitale de la Biélorussie),

malgré l'interdiction du rassemblement par la mairie de Minsk. Selon GayRussia.ru, la municipalité fonde son refus sur « une obscure loi selon laquelle les rassemblements publics ne sont pas autorisés près des passages piétons souterrains et des stations de métro ».

La marche de la fierté a eu lieu toutefois, mais au bout de 10 minutes avec seulement 40 personnes portant un long drapeau arc-en-ciel. Mais il y a eu l'intervention brutale de la police, et 12 personnes ont été arrêtées! (8 furent relâchées suite à l'intervention de diplomates étrangers). Ceux-ci devront cependant se présenter au palais de justice de Minsk, pour entendre leurs sentences. Les 4 autres personnes arrêtées sont encore en prison. Les hommes politiques ayant des responsabilités importantes au niveau gouvernemental ou local (maire de Moscou) tiennent ainsi en permanence des propos ouvertement homophobes, encourageant les actes de violences de la part de groupes d'extrême droite.

Pologne

L'homophobie des frères Kaczynski, dont l'un était président de la République polonaise³⁴ (ancien maire de Varsovie), et l'autre président du Parti Droit et Justice, n'est pas nouvelle. Le président Lech Kaczynski, quand il était maire de Varsovie, avait déjà interdit la tenue de la Fierté gaie à deux reprises, en 2004 et en 2005, mais il avait autorisé la contre manifestation, intitulée « Parade de la Normalité », organisée par les partis d'extrême droite. Le frère jumeau, du Président Jaroslaw Kaczynski, avait, quant à lui, annoncé dans une interview au magazine Ozon: « L'affirmation de l'homosexualité mènera à la chute de la civilisation. Nous ne pouvons pas être en accord avec cela »³⁵. Rendons hommage au courage du journal gai français Têtu en France, en ayant mis en titre: " l'avion du président polonais s'écrase: L'homophobe Kaczynski est mort "³⁶, et cela avait créé l'indignation de certaines personnalités... Cette année la Pologne accueille « l'Europride » à Varsovie le 17 juillet 2010. Cette marche de la fierté sera un vrai défi, un symbole pour la Pologne et l'Europe de l'Est en général, où la situation des LGTB est très difficile et l'homophobie très forte. On peut aussi évoquer le fait que le 3 mars 2010, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné mardi la Pologne, qui interdisait à un gai de rester dans l'appartement de son compagnon décédé.

**Sinon, dans la majorité des villes des pays de l'Est, que ce soit à Sofia, Prague, Bratislava, Bucarest, Belgrade, Zagreb, des militants d'extrême-droite gâchent souvent la fête à chaque marche gaie organisée.

Slovaquie

La première marche de la fierté en Slovaquie, intitulée « Duhový Pride » a eu lieu le 22 mai 2010 dans les rues de la capitale Bratislava. Mais Jan Slota, le leader du parti national slovaque, le SNS, qui fait partie du gouvernement, s'opposant fermement à la tenue du défilé, et considérant l'homosexualité comme « une maladie » avait déclaré que : « si le défilé a lieu, je viendrai personnellement cracher sur eux. » De plus il a menacé

³¹ www.gaycliv.com/infos/russie_le_maire_de_moscou_qualifie_les_defiles_gays_d_oeuvre_satanique.html

³² Journal Le Monde, « La Mairie de Moscou interdit la gay pride pour la 5ème année consécutive », 20 mai 2010

³³ Journal Têtu, article : « Moscou il y a eu une Gay Pride... au pas de course », 29 mai 2010

³⁴ Décès accidentel du Président Kaczynski, le 10 avril 2010, lors d'un voyage organisé pour la commémoration de Katyn

³⁵ Johan Robberecht, Article « Pologne Homophobie d'État », 2005, www.agoravox.fr/actualites/international/article/pologne-homophobie-d-etat-4986

³⁶ Têtu, article par Blaise Gauquelin, avril 10, 2010, www.tetu.com/actualites/international/lavion-dupresident-polonais-secrase-lhomophobe-kaczynski-est-mort-16904



d'organiser une « réaction adaptée » avant le défilé afin de faire comprendre clairement aux homosexuels qu'ils « sont des éléments indésirables ». Et ce fut le cas malheureusement ! Le rassemblement a réuni un millier de personnes. Une centaine de contre-opposants à la Fierté gaie, de divers mouvements, du parti national slovaque, du parti du peuple « Notre Slovaquie », ainsi que des groupes néo-nazis, s'en sont pris aux personnes faisant le défilé, en scandant « Déchets », et la « Slovaquie est à nous »³⁷ et ont jeté des pierres et des fumigènes sur les personnes faisant le défilé, en faisant des blessés. La police a ensuite demandé aux représentants du défilé de renoncer à la Fierté gaie. Les représentants de la Fierté gaie ont reproché à la police un manque d'organisation face aux attaques, et le fait qu'il n'y avait pas suffisamment de policiers pour protéger le défilé.

Roumanie

L'homosexualité reste encore un grand tabou dans la société roumaine. Cette année le défilé de la « Gay Fest » a eu lieu le samedi 22 mai 2010, et il y avait plus de 350 personnes défilant à cette septième marche dans le centre de Bucarest. Malgré, la présence importante de la police, il y a eu environ une centaine de militants d'extrême-droite ayant organisé un rassemblement contre l'homosexualité dans le centre de la ville, mais il n'y a pas eu d'excès de violence, comme cela s'est produit pour la marche de la fierté slovaque, ayant eu lieu le même jour.

Serbie

L'année dernière, le défilé de la Fierté gaie prévue à Belgrade avait dû être annulé. En cause, des menaces de violence de la part de l'extrême droite serbe. Les autorités, « soit disant », craignaient de ne pouvoir assurer la sécurité des manifestants, du fait des nombreuses menaces de violence proférées par l'extrême droite, qui avait promis d'empêcher par tous les moyens la tenue du défilé ! On peut rappeler que la première et unique marche de la fierté jamais organisée à Belgrade, le 28 juin 2001, s'était transformée en véritable bain de sang. Les personnes LGBT défilant avaient été très violemment attaquées par des militants nationalistes d'extrême droite, et la police serbe n'avait rien fait pour s'opposer à la violence des contre manifestants d'extrême droite.

Croatie

L'année dernière lors de la Gay Pride 2009 de Zagreb, la police a dû s'interposer pour empêcher les contre-manifestants, qui arboraient des banderoles où était écrit « Gay Pride, la honte de notre ville », de s'approcher le défilé.

Macédoine

En avril 2010, une nouvelle loi « anti-discrimination » a été adoptée par le Parlement macédonien de Skopje, et provoque l'indignation de la part des organismes de défense des droits des personnes LGBT, et de la part du Parlement européen, et ce pour avoir – omis- de mentionner ouvertement les homosexuel(le)s ! Cette loi ne mentionne pas ainsi l'orientation sexuelle comme pouvant susciter des discriminations !

Vatican

La déclaration scandaleuse du Cardinal Tarcisio Bertone, numéro deux du Vatican, accusant les homosexuels d'être à l'origine de la pédophilie. Avril 2010 : en visite au Chili, le numéro deux du Vatican, le cardinal Bertone a déclaré publiquement que les récents cas de pédophilie de prêtres n'ont rien à voir avec le célibat des prêtres, mais plutôt avec l'homosexualité³⁸ ! Cette déclaration honteuse accusant les homosexuels d'être à l'origine de la pédophilie entretient l'amalgame dangereux entre une orientation sexuelle et une pathologie, et ne fait que confirmer l'homophobie du Vatican, et exacerbent ainsi la haine de criminels homophobes envers les homosexuels !

Conclusion

Exemple d'un crime haineux homophobe horrible commis dans un pays ne pénalisant pas l'homosexualité, ayant horrifié le monde entier ces derniers mois : l'île de Porto Rico (État libre associé aux États-Unis d'Amérique).

Comme on l'a vu, au-delà des lois pénales mises en place dans de nombreux États criminalisant l'homosexualité, dans de nombreux pays du monde, qui ne criminalisent pas l'homosexualité, l'homophobie reste encore très présente au sein de la société, et certains crimes haineux choquant ont été commis dans les derniers mois de l'année 2009. On peut ainsi citer, comme exemple de crime horrible, le meurtre à Porto Rico du jeune homosexuel Steven López Mercado³⁹.

La mort de Steven López Mercado est considérée comme « l'un des crimes les plus atroces qui ont eu lieu » dans cette île-état associé aux États-Unis. Il faut dire que cet assassinat est particulièrement sordide: le 14 novembre 2009, on a retrouvé le corps de ce jeune homme de 19 ans ouvertement gai, sur une route à quelques kilomètres de la ville de Caguas où il habitait. Il avait été partiellement brûlé, décapité et amputé des deux bras et des deux jambes. L'assassin a été arrêté quelques jours plus tard et emprisonné. Le gouverneur de Porto Rico a reconnu ce crime comme étant un « crime de haine » homophobe.

³⁷ Selon le site www.sme.sk et www.amnistie.ca/content/view/14572/1

³⁸ Journal Le Figaro « le numéro 2 du Vatican lie homosexuels et pédophiles », article de Charlotte Menegaux, www.lefigaro.fr/international/2010/04/13/01003-20100413ARTFIG00440-le-vatican-assimile-les-homosexuelsaux-pedophiles-.php

³⁹ http://cozop.com/actu_gay/la_communaute_gay_americaine_bouleversee_par_le_meurtre_horrible_un_jeune_gay